



APRÈS UN PSE, MIEUX AGIR CONTRE LES RPS

SANTÉ AU TRAVAIL ▶ Alors que le Parlement discute encore de la loi sur la sécurisation de l'emploi, la Fédération des intervenants en risques psychosociaux (Firps), qui regroupe des cabinets spécialisés dans la prévention des RPS, a publié le 11 avril des recommandations* visant à diminuer les conséquences des restructurations sur la santé des salariés.

Les experts constatent que les restructurations ont des conséquences négatives sur la santé de ceux qui perdent leur emploi, mais aussi sur celle des salariés qui le conservent après le plan social. « Les entreprises les plus avancées réalisent systématiquement une étude des impacts humains de leurs projets », souligne la Firps.

Il est indispensable de veiller au

maintien, voire au renforcement des mesures de prévention des RPS, parfois mises en veilleuse dans ces contextes. D'autant que, « trop souvent, dans les semaines qui suivent un PSE, les tâches de ceux qui partent sont redistribuées à "ceux qui restent" sans faire l'objet d'une réflexion approfondie sur l'activité réelle ». Les transmissions de connaissances ne sont pas forcément réalisées, et le sentiment de ne pas avoir les moyens de faire un travail de qualité peut alors être très fort.

La Firps appelle également « à créer les conditions d'une mise en réseau des acteurs de la prévention : DRH, CHSCT, service de santé au travail, service social, consultants, etc. »

VIRGINIE LEBLANC

* Recommandations disponibles sur le site < www.firps.fr >